

# RÈGLEMENT CONCOURS BORDEAUX ROSÉ 2016-2017

## ARTICLE 1 - ORGANISATION GÉNÉRALE

Le Syndicat Viticole des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur, établissement inscrit sous le numéro de siret 33993617100018 représenté par Bernard Farges, président, organise un concours nommé « Concours Bordeaux Rosé, l'Autre Rosé », assisté de l'agence SCALP, 11 rue Dulong - 75017 Paris.

Le concours est gratuit et sans obligation d'achat.

## ARTICLE 2 - PRESENTATION DES AOC BORDEAUX ET BORDEAUX SUPERIEUR

Reconnu ODG, le Syndicat Viticole des Bordeaux et Bordeaux Supérieur est une organisation professionnelle forte et dynamique qui a pour mission d'assurer l'avenir des AOC, de garantir leur qualité et leur authenticité, de développer leur notoriété et de communiquer efficacement auprès des Adhérents et maintenir la cohésion des membres.

Les AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur représentent 7 Appellations d'Origine Contrôlée produites sur l'ensemble du vignoble bordelais :

- Vins tranquilles : Bordeaux Blanc, Bordeaux Supérieur Blanc, Bordeaux Rosé, Bordeaux Clairet, Bordeaux Rouge, Bordeaux Supérieur Rouge
- Vins effervescents : Crémant de Bordeaux

Le Syndicat des Bordeaux et Bordeaux Supérieur en chiffres en 2015 :

- 55 % du vignoble bordelais
- 58 207 hectares
- 2,9 millions d'hectolitres/an
- 387 millions de bouteilles
- 5877 Adhérents dont 27 caves coopératives et 343 Maisons de Négoce

Retrouvez toutes les informations en ligne sur le site : [www.planete-bordeaux.fr](http://www.planete-bordeaux.fr)

Les participants peuvent également se rendre sur les différents médias sociaux déjà utilisés par les AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur :

- Facebook : @planetebordeaux
- Instagram : @planetebordeaux
- Twitter : planetebordeaux
- Pinterest : planetebordeaux

Hashtag générique : #planetebordeaux

Hashtags Concours : #concoursbdxrose #bordeauxrose

## ARTICLE 3 - THÉMATIQUES

Le Syndicat des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur propose aux étudiants de travailler sur le thème du Bordeaux Rosé dans le cadre de 3 catégories :

- Marketing-Communication
- Communication digitale
- Design-Packaging

## ARTICLE 4 - CATEGORIES PROPOSEES

Pour toutes les catégories, vous devez respecter les consignes suivantes :

- Expliquer de manière claire et cohérente le projet
- Justifier et argumenter les propositions
- Présenter et respecter le budget indiqué
- Prendre en compte les contraintes juridiques et, notamment, la loi du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, dite loi Évin
- Respecter les formats et tailles de fichiers maximum demandés
- Enregistrer toutes les pièces du dossier lors du dépôt en ligne (Cf. Article 16)
- Anonymer les projets : seul le numéro de dossier attribué lors de l'inscription sera noté (Cf. Article 7)

### 1°) CATEGORIE MARKETING- COMMUNICATION

#### **Problématique**

**Comment devenir le challenger rosé du marché Français ?**

**Présenter une stratégie de communication Bordeaux Rosé novatrice et originale qui propose une opération de promotion B to B et/ou une opération de promotion B to C en Aquitaine afin que le produit devienne le rosé tendance et incontournable du marché.**

Le dossier présentera une opération de promotion B to B et/ou une opération de promotion B to C Bordeaux Rosé destiné à la mise en avant de l'appellation afin de développer des parts de marché et de valoriser un produit fun, festif, facile d'accès, d'un excellent rapport qualité-prix.

Le SWOT\* du Bordeaux Rosé vous permettra d'établir un état des lieux du Bordeaux Rosé dans le but de proposer une stratégie de communication répondant à la demande du marché. (4 pages recto-verso maximum)

La proposition ne devra pas dépasser un budget global justifié compris entre 20 000 et 60 000 euros H.T.

Il est demandé d'établir un planning prévisionnel des actions à court et long terme.

\*SWOT : Forces – Faiblesses – Opportunités – Menaces

#### **Dossier technique**

Le dossier sera à déposer en ligne sur : [www.concours.bordeaux-rose.com](http://www.concours.bordeaux-rose.com) en cliquant sur « Enregistrer votre dossier » au plus tard le 17 avril 2017.

Le document devra être enregistré au format PDF et ne devra pas comporter un maximum de 50 pages recto/verso.

Le poids de ce document ne devra pas excéder 50 Mo.

## **2°) CATEGORIE COMMUNICATION-DIGITALE**

### **Problématique**

**Comment créer « l'ère Bordeaux Rosé » à travers une campagne digitale ?**

**Proposer une campagne digitale d'animations Bordeaux Rosé novatrice et originale dans le but de promouvoir l'appellation sur les médias sociaux pour créer le buzz sur la toile.**

Le dossier présentera une campagne d'animations digitale Bordeaux Rosé destinée à la mise en avant de l'appellation auprès du grand public sur les médias sociaux.

Il présentera un ensemble d'animations : production de contenu numérique, relais digital d'opérations de street marketing, campagnes de buzz sur You Tube, jeux concours...

La mise en ligne de supports de promotion sera à destination des médias sociaux de Planète Bordeaux : site Internet, réseaux sociaux, Planète TV...et autre médias : You Tube, Deezer

La proposition ne devra pas dépasser un budget global justifié compris entre 10 000 et 30 000 euros H.T.

Il est demandé d'établir un planning prévisionnel des actions à court et long terme.

Les participants peuvent se rendre sur les différents médias sociaux déjà utilisés par les AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur afin de se rendre compte de la communication existante :

- Site internet : [www.planete-bordeaux.fr](http://www.planete-bordeaux.fr)
- Facebook : @planetebordeaux
- Instagram : @planetebordeaux
- Twitter : planetebordeaux
- Pinterest : planetebordeaux
- TripAdvisor : Planète Bordeaux

Hashtag générique : #planetebordeaux / Hashtags Concours : #concoursbdxrose #bordeauxrose

### **Dossier technique**

Le dossier sera à déposer en ligne sur : [www.concours.bordeaux-rose.com](http://www.concours.bordeaux-rose.com) en cliquant sur « Enregistrer votre dossier » au plus tard le 17 avril 2017.

Le document écrit devra être enregistré au format PDF et ne devra pas comporter plus 50 pages recto/verso.

Le poids de ce document ne devra pas excéder 50 Mo.

## **3°) CATEGORIE DESIGN - PACKAGING**

### **Problématique**

**Comment susciter l'acte d'achat auprès des consommateurs à travers un packaging Bordeaux Rosé séduisant et innovant ?**

**Imaginer le design et le packaging (novateur, originale, connecté...) du contenant Bordeaux Rosé de votre choix : magnum, bouteille 75 cl, BIB (bag in box)...accompagné de son emballage (coffret, poche...)**

Le design et le packaging sera destiné à inciter le consommateur à effectuer un acte d'achat dans les différents réseaux de distribution : GMS\*, CHR\*, caviste... L'objectif est de susciter la curiosité

à travers le design et le packaging Bordeaux Rosé afin de mettre en avant un côté fun et classe du produit.

Afin d'aller plus loin, vous avez la possibilité de proposer des objets en relation avec la consommation du Bordeaux Rosé : stop-goutte, tire-bouchon, ice bag, seau rafraîchisseur...

Il est demandé de présenter et de justifier le budget global de votre proposition sur une base de production de 30 000 bouteilles.

### **Dossier technique**

Le dossier sera à déposer en ligne sur : [www.concours.bordeaux-rose.com](http://www.concours.bordeaux-rose.com) en cliquant sur « Enregistrer votre dossier » au plus tard le 17 avril 2017.

Chaque dossier inclura un croquis et/ou visuel et un plan technique du projet accompagnés d'une note de présentation mentionnant :

- le public auquel le projet est destiné
- la valeur ajoutée apportée par l'habillage et le packaging (esthétique, ergonomique, logistique...)
- le « moment » de consommation
- de manière générale, toute information susceptible d'éclairer le jury sur le projet

Dans l'idéal, les croquis seront complétés par des éléments en volume et/ou des visuels en 3D (au format PDF 3D).

Le document écrit devra être enregistré au format PDF et ne devra pas comporter plus 20 pages recto/verso.

Le poids de ce document ne devra pas excéder 50 Mo.

## **ARTICLE 5 - VERIFICATION DE L'EXISTENCE DU PROJET**

Il appartient au candidat de vérifier qu'il n'existe pas d'antériorités identiques ou fortement similaires à son projet. S'il en existe, le participant devra justifier que son projet diffère de manière significative et suffisante des créations existantes et ce afin d'éviter tout risque de contrefaçon ou concurrence déloyale qui pourrait ensuite être signalé à différents organismes.

Le Syndicat des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur se réserve le droit de retirer un projet du concours s'ils estiment qu'il existe un risque juridique important du fait de la proximité du projet avec une création existante.

## **ARTICLE 6 - PARTICIPANTS**

- Un ou plusieurs étudiants peuvent participer à une ou plusieurs catégories.
- Le nombre d'étudiants qui présentera le dossier devant le grand jury ne devra pas excéder 3 personnes.
- Dans le même établissement, une ou plusieurs équipes d'étudiants peuvent participer au concours et dans une ou plusieurs catégories.

- Les participants au concours doivent remplir les conditions suivantes :
  - Être âgé d'au moins 18 ans au 31 décembre 2016
  - Être inscrit, auprès d'un des établissements d'Enseignement Supérieur spécialisés dans les catégories proposées pour l'année scolaire 2016 – 2017

## ARTICLE 7 - MODALITES D'INSCRIPTION

Ouverture des inscriptions : 17 octobre 2016

Clôture des inscriptions : 17 avril 2017

- Rendez-vous sur la page d'accueil du site : [www.concours.bordeaux-rose.com](http://www.concours.bordeaux-rose.com)
- Cliquer sur : « Inscription en ligne »
- Remplir le formulaire d'inscription
- Après validation de ce formulaire, une confirmation d'inscription comportant le numéro de dossier vous sera envoyée automatiquement par email
- Inscrire uniquement le numéro de dossier doit apparaître sur le projet

## ARTICLE 8 - RENDU DES DOSSIERS

Date limite d'enregistrement des dossiers: 17 avril 2017 à minuit

Les participants doivent déposer sur le site [www.concours.bordeaux-rose.com](http://www.concours.bordeaux-rose.com) l'intégralité des documents décrits dans le dossier technique de la catégorie concernée ainsi que les pièces suivantes :

- le certificat de scolarité de chacun des membres de l'équipe
- le présent règlement daté et signé par chacun des membres de l'équipe et complété de la mention « lu et approuvé »

## ARTICLE 9 - SELECTION DES DOSSIERS

### **Présélection des dossiers**

Chaque école communiquera au plus tard le 17 avril 2017, les quatre dossiers qu'elle souhaite proposer pour concourir à la pré-sélection du Concours Bordeaux Rosé

Ces quatre dossiers seront présentés au jury de pré-sélection du Concours Bordeaux Rosé qui déterminera les 3 finalistes dans chaque catégorie.

### **Sélection des dossiers gagnants**

Les finalistes de chaque catégorie devront défendre leur projet à l'oral à l'occasion de la grande finale qui aura lieu en mai 2017 à Bordeaux devant le grand jury composé de professionnels du marketing, de la communication et du design.

Ils pourront alors, s'ils le souhaitent, apporter un complément à leur dossier le jour-même de l'oral : réalisation de l'œuvre ou d'un prototype de l'œuvre, d'une action de communication (média ou terrain), complément d'informations...

Ces compléments de dossiers seront pris en compte dans l'évaluation finale permettant de désigner le gagnant, le second et le coup de cœur de chaque catégorie.

Suite aux oraux, les membres du jury se réuniront à huis clos, débattront de l'intérêt des différents projets et désigneront 3 gagnants par catégorie :

- Gagnant
- Second
- Coup de cœur

Les décisions du Jury de Présélection et du Grand Jury sont souveraines et sans appel.

## ARTICLE 10 - ORGANISATION REMISE DES PRIX

Les participants sélectionnés par le Jury de Présélection, ainsi que l'établissement dans lequel les étudiants sont inscrits, seront avisés individuellement de leur présélection par courrier électronique à l'adresse email renseignée lors de l'inscription, 15 jours avant la finale.

Dans le même temps, leur seront communiqués le lieu, la date et l'heure de passage devant le Grand Jury pour l'oral final.

Le candidat s'engage à participer à la remise des prix, s'il est lauréat, ou à se faire représenter au lieu et date qui lui seront confirmés sous peine de disqualification.

Les frais de déplacement et d'hébergement des finalistes convoqués pour le jour de l'oral seront remboursés, sur justificatif uniquement (billet de train 2<sup>nde</sup> classe ou remboursement de carburant sur présentation de justificatif (base 5 CV) et de péage, nuitée en hôtel (90 euros maximum).

## ARTICLE 11 - CRITERES D'EVALUATION

Les dossiers seront évalués avec des grilles de notation spécifiques en fonction de chaque catégorie afin de noter les dossiers dans leur domaine de compétences.

Chaque dossier sera évalué par le jury avec une grille spécifique relative à la catégorie concernée.

## ARTICLE 12 - PRIX

Le concours est doté des prix suivants :

### Gagnant ou équipe gagnante

- 1 chèque d'une valeur de 500 euros
- 1 magnum dédié Bordeaux Rosé par gagnant d'une valeur de 20 euros TTC
- 36 bouteilles de Bordeaux Rosé d'une valeur de 200 euros TTC

### Second et Coup de cœur

- 1 magnum dédié Bordeaux Rosé par gagnant d'une valeur de 20 euros TTC
- 36 bouteilles de Bordeaux Rosé d'une valeur de 200 euros TTC
- 1 kit de dégustation (6 verres de dégustation, tire-bouchon, stop goutte, tablier, ardoise...)

Le jury est souverain dans ses choix d'attribution des prix.

Ainsi, il se réserve le droit de ne pas attribuer de prix dans l'hypothèse où aucun projet ne serait retenu.

De même, il aura la faculté de partager l'attribution du prix entre des candidats qu'il jugerait ex-aequo.

### **ARTICLE 13 - VALORISATION DES PARTICIPANTS ET ECOLES PARTICIPANTES**

Le Syndicat des Bordeaux et Bordeaux Supérieur s'engage à valoriser les étudiants et les écoles participantes de la manière suivante :

- Communiqués de presse destinés aux journalistes
- Mise en avant des dossiers sur le site internet de Planète Bordeaux, les médias sociaux et les sites des partenaires
- Mise en ligne des dossiers sur une base de données destinée aux 5800 adhérents de la filière
- Exposition des dossiers lauréats lors de la remise des prix du concours

### **ARTICLE 14 - CALENDRIER DU CONCOURS**

- 17 octobre 2016 : Ouverture des inscriptions
- 17 mars 2017 : Clôture des inscriptions
- 17 avril 2017 : Clôture du dépôt des dossiers
- De mi-avril à mi-mai 2017 : Présélection des lauréats
- Mai 2017 : Oraux des finalistes devant le grand jury et annonce des résultats

### **ARTICLE 15 - AUTRES DISPOSITIONS**

Le Syndicat des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le concours ou à en modifier les dates, si des raisons indépendantes de sa volonté l'y obligent.

La participation au concours implique de plein droit l'acceptation pleine, entière et sans réserve, par les étudiants et l'établissement correspondant, des dispositions du présent règlement.

### **ARTICLE 16 - LIMITATION DE RESPONSABILITE**

Le Syndicat des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable des éléments suivants, sans que cette liste soit limitative :

- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement et /ou le fonctionnement du concours
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au concours ou ayant endommagé le système d'un participant

## **ARTICLE 17 - VIOLATION DE REGLEMENT**

Toute violation du présent règlement entraîne l'annulation des prix remis et le remboursement des prix versés en numéraire ou en nature, sans aucune réclamation possible par le candidat.

## **ARTICLE 18 - PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Les candidats déclarent sur l'honneur être titulaires de l'ensemble des droits attachés à leurs projets et préservent le Syndicat des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur de toute condamnation qui serait prononcée contre eux sur la base d'une violation d'un droit de propriété intellectuelle attaché au projet présenté.

Les droits de propriété intellectuelle, artistique ou industrielle auxquels pourraient donner lieu le projet ou la création, la conception ou l'invention contenue dans le dossier de candidature reviennent aux « Organismes » du concours. De ce fait, le Syndicat des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur ne peut être poursuivi quant à la réutilisation des idées, dossiers, modèles ou créations produites par les participants.

## **ARTICLE 19 - LITIGE**

En cas de litige relatif aux dispositions du présent règlement ou à l'application de ce dernier, l'objet du litige sera porté devant le tribunal compétent.

## **Article 20 - HUISSIER**

Le règlement est déposé auprès de la SCP SYNERGIE HUISSIERS 13, huissiers de Justice associés 21 rue Bonnefoy 13006 Marseille.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées. L'avenant est enregistré à la SCP d'huissiers de justice associés dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de son dépôt et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur.